



Compte rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 08 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

APPEL NOMINAL

Secrétaire de séance : Laëtitia BELLENGER		
Nombre de membres en exercice : 31		
Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique		
	GREAUME Hervé Arrivé à 19h11	Gilbert Lachèvre
BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane	Arrivé à 18h30	
LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	Arrivé à 18h30	Stéphane Lecarpentier
DAMBRY Frédéric	SALLO Sabrina	
GAUDRAY Charline	BELLENGER Laetitia Arrivé à 18h37	Caroline Lecaron
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	BUREL Lucie	
CHEVALIER Romain	MONS Céline DEMEILLERS Julie Arrivé à 19h05	Fabienne GESLAIN Bertrand LEROY

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- 2021-17 – en date du 07 Octobre 2021 : Tarifs location de salle
- 2021-18 – en date du 24 août 2021 : Réalisation d'un mini giratoire rue Charles de Gaulle et d'un cheminement piéton le long de la RD 149
- 2021-19 – en date du 5 novembre 2021 : Attribution des lots relatifs à l'extension de l'école maternelle Camille Claudel

DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE

1. FAMILLE ET SOLIDARITES

1. Protocole d'application de la convention cadre dite de ruralité avec la commune de Cliponville

- ⇒ D'accepter d'examiner les possibilités d'accueil des enfants de Cliponville au sein des écoles maternelle et élémentaire de Terres de Caux ainsi que d'engager la rédaction d'un protocole d'application de la convention dite de ruralité.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2. Convention des transports scolaires – Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

- ⇒ D'approuver la conclusion d'une convention avec la Communauté de Communes Côte d'Albâtre relative aux transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 pour les enfants de Ste Marguerite sur Fauville scolarisés sur le RPC Normanville / Thiouville

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. Modalité d'élaboration du budget de fonctionnement alloués aux écoles publiques

- ⇒ D'attribuer aux écoles publiques de Terres-de-Caux des enveloppes qui seront fixées en appliquant les principes suivants :

- Une enveloppe par école et par année scolaire
- Une enveloppe par classe et par année scolaire augmenté d'un forfait transport
- Une enveloppe par élève par année scolaire (nombre d'inscrits à la rentrée de septembre).

Le montant de chaque enveloppe sera précisé chaque année lors de l'élaboration du budget principal de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Ambition Education : Développement de l'ambition municipale en matière d'équipements scolaires, périscolaires, extrascolaires et sportifs à vocation scolaire

- ⇒ D'adopter le plan AMBITION EDUCATION, de soutenir et de mobiliser les fonds nécessaires à la réussite de chacun des projets et d'autoriser Monsieur le Maire à préparer les cessions qui seraient rendues nécessaires pour faire aboutir le plan de financement de chaque projet dans l'intérêt de la commune de Terres de Caux comme des collectivités du territoire dont les habitants bénéficient de l'usage de ces équipements

ADOPTE A 24 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

2. FINANCES

1. Attribution de marchés publics

a. Ecole Maternelle Camille Claudel

⇒ De prendre acte de l'attribution des marchés relatifs aux travaux de l'école maternelle Camille Claudel aux prestataires suivants :

Marchés attribués		Montant		
Lot n°	Entreprise retenue hors option	HT	TVA	TTC
LOT N°00 - DESAMIANTAGE	HNTP	24 841,00	4 968,20	29 809,20
LOT N°01 - DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE - CARRELAGES	Infructueux		-	-
LOT N°02 - CHARPENTE BOIS	AGC Pimont	47 234,84	9 446,97	56 681,81
LOT N°03 - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE	VCS	168 975,10	33 795,02	202 770,12
LOT N°04 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	Mauler SAS	132 503,00	26 500,60	159 003,60
LOT N°05 - PLATRERIE - MENUISERIES INTERIEURES	SARL Rabiot Carpentier	203 098,50	40 619,70	243 718,20
LOT N°06 - ELECTRICITE	Install Pro Elec	80 905,38	16 181,08	97 086,46
LOT N°07 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	Bichot Enerxia	298 596,75	59 719,35	358 316,10
LOT N°08 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - PEINTURES	SFP Ledun	65 721,26	13 144,25	78 865,51
LOT N°09 - VRD - ESPACES VERTS	Gagneraud construction	198 220,29	39 644,06	237 864,35
Total		1 195 255,12	239 051,02	1 464 115,34

ADOpte A L'UNANIMITE

b. Assurances

⇒ D'attribuer les marchés relatifs aux assurances aux prestataires suivants :

Désignation du lot	Compagnie d'assurance ou groupement	Montant TTC annuel base 2022
Lot 1 Assurance des dommages aux biens et aux risques annexes	Groupama	12 478,35
Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques années	Groupama	1 977,26
Lot 3 Assurances des véhicules à moteur et des risques annexes	SMACL	4 495,96
Lot 4 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	Groupama	219,87
Lot 5 Assurance des prestations statutaires	Gras Savoye / AXA	52 493,42

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Mandat de mission aux élus pour le 103^{ème} congrès des maires

⇒ De donner un mandat de mission à la délégation municipale et d'assurer la prise en charge par la Commune de Terres-de-Caux, des frais de mission de la délégation municipale pour le 103^{ème} congrès des Maires.

ADOpte A 24 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

3. Remise sur location de salle – Commune de Saint Pierre Lavis

⇒ D'effectuer une remise de 50 % sur le tarif de location initial lors de la location du 18 et 19 septembre 2021 sur la commune de St Pierre Lavis.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Tarifs intervention du technicien de la rotonde

- ⇒ De fixer le montant de l'intervention du technicien à la somme de 30 €/heure, majoré en fonction des horaires d'occupation, de nuit et/ou dimanche.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Révision de l'indemnité du 3ème adjoint

- ⇒ De réviser le taux de l'indemnité de 3ème adjoint à compter du 9 novembre 2021 au taux de 18.50 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique soit un montant brut arrêté à ce jour 719.54 euros

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés, Cécile SINEAU PATRY, intéressée à la question ne prend pas part, ni au débat, ni au vote.

3. BUDGET PRINCIPAL

1. Décision Modificative n° 3

- ⇒ De modifier les crédits budgétaires 2021 du budget principal comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Dépenses</i>		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	16 000
023	Virement à la section d'investissement	182 584
<i>Recettes</i>		
73224	Fonds départemental des DMTO	17 264
74832	Attribution du fonds départemental	31 036
74751	GPF de rattachement	150 284
Solde Opérations		0
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>Dépenses</i>		
2031-255	Frais d'études	15 600
2115-254	Terrains bâtis	-27 496
2158-205	Autres installations, matériel et outillage techniques	11 200
21318-221	Autres bâtiments publics	6 500
2151-258	Réseaux de voirie	176 780
<i>Recettes</i>		
021	Virement de la section de fonctionnement	182 584
Solde Opérations		0

ADOpte A L'UNANIMITE

4.AGGLO

1. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service des eaux

a. Service de l'eau et de l'assainissement de Caux Seine Agglo (Secteur Auzouville Auberbosc, Bennetot, Fauville en Caux et Ricarville)

- ⇒ D'approuver le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service en eau et assainissement de Caux Seine Agglo.

ADOpte A L'UNANIMITE

b. Syndicat du Caux Central pour l'eau et l'assainissement (Secteur de Bermonville, Saint Pierre Lavis et Ste Marguerite sur Fauville)

- ⇒ D'approuver le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service en eau et assainissement du Caux Central.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. URBANISME

1. Cession de la parcelle AD 150

- ⇒ D'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée AD 150 et de désigner l'étude de Me DUPRE pour régulariser les actes notariés.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Portage EPFN Maison n° 471 rue Bernard Thélou

- ⇒ Décide l'acquisition des parcelles cadastrées section AB numéro 41 d'une contenance de 290 m² et section AB numéro 162 d'une contenance de 59 m² par l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie aux fins de constituer une réserve foncière. La commune s'engage à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans.

ADOpte A L'UNANIMITE